

elle n'hésite pas à tirer l'épée, parce que c'est pour elle une question de vie ou de mort.

Plus les points de contact sont fréquents, plus les occasions de rencontre se multiplient d'une nation à l'autre, plus le péril est grand, et il suffit d'une étincelle pour allumer un incendie général. C'est très probablement parce que des deux côtés de la Manche on, a en conscience de cette situation inquiétante qu'on a fait effort, de part et d'autre, pour se rapprocher et s'entendre dans un mutuel désir de conciliation et d'arrangement de tous les points litigieux d'où pouvaient sortir des incidents et des conflits imprévus.

Il y a entre la France et l'Angleterre, partout où elles se trouvent face à face, un certain nombre de questions pendantes qui se réveillent à chaque instant et qu'il suffit d'envenimer pour qu'elles troublent la paix du monde; mieux vaudrait les résoudre d'un commun accord que de les éterniser et il est permis d'espérer maintenant qu'on en viendra à bout sans trop de difficultés, chacune des parties étant désormais disposée à faire les concessions possibles au lieu de se raidir dans une sorte d'intransigeance.

Tout serait donc pour le mieux et il n'y aurait qu'à se féliciter sans réserve de l'heureuse détente qui vient de se produire, s'il ne se trouvait en France un certain nombre d'esprit agités et emballés qui, non contents de ces heureux résultats, veulent pousser la campagne plus loin, et qui s'imaginent que le moment est venu de faire avec l'Angleterre une alliance économique générale.

L'opération est menée avec une dextérité parfaite: on ne parle aujourd'hui encore que de réunir les deux peuples, les deux Gouvernements, pour poser les bases de l'arbitrage international qui doit, avec le temps, régler à l'amiable toutes les difficultés, tous les conflits éventuels et substituer la règle de la justice internationale au droit de la force. Sur un pareil terrain, on peut être assuré de trouver tous les Parlements d'accord aussi bien que les masses populaires qu'ils représentent, et il était certain d'avance que les parlementaires de France et d'Angleterre se mettraient aisément d'accord pour proclamer les bienfaits de la paix universelle.

Si on s'en était tenu là, nous n'aurions aucune objection à faire; sans nous exagérer la portée de semblables manifestations, nous reconnaissons volontiers qu'elles n'ont que des avantages et qu'elles peuvent nous rapprocher de l'idéal séduisant dont l'humanité poursuit la réalisation; mais nous apercevons très clairement derrière ce paravent des visées plus actuelles, plus positives et moins rassurantes qui s'affichent au-

jourd'hui avec assez d'ostentation pour attirer l'attention du pays.

Pendant le séjour du roi Edouard, se fondait à Paris, sous le titre d'Union franco-anglaise et sous la présidence de l'honorable M. François Deloncle, président du groupe du Commerce extérieur UNION 2

de la Chambre des députés, une Association nouvelle proclamant hautement qu'elle avait pour objet le développement des relations commerciales entre la France et l'Angleterre. Cette formule enveloppée n'a rien en soi d'inquiétant, tout le monde étant d'accord pour augmenter le plus possible les relations commerciales des deux pays; mais elle n'a pas tardé à se préciser et nous connaissons aujourd'hui le plan caché de l'Union franco-anglaise. Son but est d'engager la France dans les liens d'un traité de commerce avec l'Angleterre.

Elle se propose de reprendre à son compte la politique de Napoléon III, dont nous avons fait l'expérience et qui a failli ruiner notre agriculture et notre industrie; si invraisemblable que cela puisse paraître, c'est cependant l'exacte vérité. La nouvelle Association s'est tout de suite mise en marche; les journaux de ces derniers jours nous apprennent que les Comités bordelais, maconnais, charentais et parisiens sont déjà constitués et que leurs délégués sont partis pour Londres en même temps que les députés, membres des groupes de l'arbitrage international, pour prendre contact avec les groupements anglais qui poursuivent la réalisation d'une entente commerciale entre les deux pays.

Nous voilà donc avertis et nous ferons bien d'ouvrir l'œil. Heureusement, nous ne vivons plus sous le régime impérial et les traités de commerce ont besoin d'être ratifiés par le Parlement qui représente la nation. Nous attendrons donc patiemment que l'Union franco-anglaise veuille bien nous faire connaître les raisons qui peuvent justifier, vis-à-vis de l'Angleterre, le bouleversement de notre régime économique; nous accordons à notre voisine le traitement de faveur que nous donnons à tous les autres pays et nous ne voyons pas bien de quoi elle pourrait se plaindre.

Sans doute, elle serait enchantée si nous allions plus loin et si nous lui ouvririons la porte toute grande en abaissant davantage nos tarifs sur les articles qu'elle désire importer chez nous; mais nous hésitons à croire qu'il se trouve des Français pour oser en faire la proposition et pour lui offrir nos industries en holocauste. Ce serait faire payer un peu trop cher à la France les politesses de ces dernières semaines.

La création du nouveau groupe n'en constitue pas moins un danger, au point

de vue national, par les espérances qu'elle peut faire naître de l'autre côté du détroit, et elle est sans excuse parce qu'elle n'a aucune raison d'être. L'Angleterre n'a rien à craindre de nous; elle ne consume que les produits français qu'elle est incapable de produire ou qu'elle ne veut pas produire et qui, par conséquent, ne font aucun tort à ses industries; quant aux autres produits, et c'est la plus grosse part de notre exportation chez elle, ils ne font que traverser son territoire et donner du fret à sa marine marchande, qui les transporte dans toutes les parties du monde.

L'Angleterre n'a donc aucun intérêt à frapper nos produits de droits de douane qui se tourneraient contre elle. Aussi l'idée ne lui en viendrait-elle jamais s'il ne se trouvait des Français pour la lui suggérer, et on a dû être bien agréablement surpris à Manchester quand on a appris que c'était de France que partait ce conseil touchant.

JULES MELINE

(République Française)

LE BEURRE AMER

M. Ottomar Henzold, du laboratoire de la ville de Düsseldorf, a fait la communication suivante:

"Il est déjà arrivé dans beaucoup de beurreries que le beurre fabriqué au moyen de crème acidifiée et salée prenait, au bout de quelques jours, un goût amer, astringent. Cette déféctuosité n'est pas évitée par une parteurisation attentive de la crème, ni l'emploi, pour son acidification, de cultures pures; mais en principe, elle n'apparaît que lorsque le beurre a été salé.

A l'occasion d'une analyse chimique du sel, après l'emploi duquel le beurre, qui avait été soigneusement préparé, prenait chaque fois le goût amer susmentionné, je (M. Ottomar Henzold), me suis appliqué à rechercher à quel élément constitutif du beurre cette déféctuosité pouvait être attribuée.

J'avais supposé qu'elle était due à une certaine teneur du sel en sulfate de magnésie. Il fallait donc rechercher ailleurs et comme, seul, de l'oxyde de fer existait en quantité appréciable, il ne me parut pas impossible que, par la formation de lactate de fer, cet oxyde ne fût la cause de ce goût amer; Johs. Siedel a, en effet, démontré qu'il se formait dans les récipients mal étamés servant à l'acidification de la crème, donnant à celle-ci, et ultérieurement au beurre, le goût amer et astringent. Les expériences suivantes furent instituées pour élucider la question.

Trois litres de crème furent chauffés (pasteurisés) à 68° C. pendant trente minutes, puis refroidis rapidement à 15